

Sources de données

Les données de ce tableau de bord proviennent de sources variées (AGORAH, ARMOS-OI, CAF, DRASS, INSEE, IEDOM, CARIF-OREF, DDE, Ministère de l'Education Nationale, Rectorat de La Réunion,...) et sont principalement issues de publications (rapports d'activité, rapports d'étude, articles,...) mais aussi de demandes spécifiques auprès des organismes producteurs de données (CAF, DRASS, INSEE, Conseil Général,...).

Les principales sources d'information, ou « sources officielles » sont :

Données de population

Plusieurs données font référence aux résultats du dernier recensement de l'INSEE de la population en 2006. La nouvelle méthode de recensement de l'INSEE est basée sur des enquêtes annuelles étalées sur un cycle de cinq ans avec un recensement exhaustif d'un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants tous les ans et un recensement par échantillonnage des communes de plus de 10 000 habitants chaque année.

La situation démographique de 2006, comme celle des années précédentes, a été établie de façon définitive quand les résultats des cinq enquêtes annuelles 2004 à 2008 ont été connus. L'enquête du recensement réalisée au début de l'année 2004 est donc la première du nouveau dispositif quinquennal qui produira tous les ans, à partir de 2008, des populations légales publiées au journal officiel et des résultats détaillés à tous les niveaux géographiques. Elle permet d'ores et déjà d'actualiser les caractéristiques de la population et des logements qui avaient été établies par le recensement de 1999.

L'INSEE indique que les effectifs supérieurs à 500 présentés dans les tableaux issus du recensement peuvent normalement être utilisés en toute confiance alors que les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs. C'est pourquoi certains indicateurs du tableau de bord seront résumés par microrégion, plutôt que par commune, afin de conserver des effectifs significatifs.

Les taux présentés dans ce document sont calculés à partir des données de population issues du recensement INSEE de 2006.

Statistiques de l'état-civil

Les données concernant les naissances et les décès proviennent des statistiques d'état-civil exploitées par l'INSEE.

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état-civil. Les enregistrements de l'état-civil sont réalisés à La Réunion depuis 1951.

Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil.

Chaque commune a un service de l'état civil. Le maire est officier de l'état civil de droit, mais peut déléguer ses fonctions à un adjoint, un conseiller municipal ou un agent communal. Tous les événements qui ont lieu dans la commune doivent être enregistrés. En outre, certains événements ayant eu lieu ailleurs ou ayant fait l'objet par ailleurs d'actes authentiques (ou de jugements) doivent aussi être transcrits (transcription de tout acte de décès ayant eu lieu ailleurs d'une personne domiciliée dans la commune, transcription d'un jugement d'adoption) ou mentionnés en marge d'actes dressés dans la commune (mention en marge des actes de naissance et de mariage des intéressés d'un jugement de divorce par exemple).

Chiffres clés de l'INSEE

Publiés par l'INSEE, les dossiers thématiques, aussi appelés chiffres clés, proposent des données statistiques localisées disponibles à différents niveaux géographiques :

- les territoires administratifs : la région, le département, le canton-ville (regroupement d'une ou plusieurs communes entières), la commune, l'arrondissement municipal pour Paris, Lyon et

Marseille ; les territoires des établissements publics groupements de communes à fiscalité propre (EPCI ou GFP),

- les territoires d'études : la zone d'emploi, l'espace urbain, l'aire urbaine, l'unité urbaine.

À ces géographies localisées, s'ajoute le niveau national avec trois déclinaisons : la France (métropole et Départements d'Outre-Mer), la France métropolitaine (sans les DOM) et la France de province (sans l'Île-de-France).

Chaque territoire est décrit par treize fiches proposant des tableaux et des graphiques qui développent chacune un thème élaboré à partir des principales sources statistiques disponibles :

- Évolution et structure de la population
- Famille - Situation matrimoniale
- Emploi - Population active
- Formes et conditions d'emploi
- Chômage
- Salaires et revenus d'activité
- Revenus et niveaux de vie
- Logement
- Diplômes - Formation
- Démographie des entreprises
- Caractéristiques des entreprises et des établissements
- Exploitations agricoles
- Tourisme

Minima sociaux

Instruments de lutte contre la pauvreté, les « minima sociaux » sont des prestations sociales non contributives, versées sous conditions de ressources, qui visent à assurer à une personne ou à sa famille un revenu minimum. Ce système de solidarité ne concerne généralement que les personnes justifiant d'un risque de pauvreté, lié à l'âge, l'isolement, un mauvais état de santé ou la perte d'un emploi.

Il existe en France dix minima sociaux : neuf applicables sur l'ensemble du territoire et un spécifique aux départements d'outre-mer (DOM) :

- le revenu minimum d'insertion (RMI)
- l'allocation de parent isolé (API)
- l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- l'allocation équivalent retraite (AER) de remplacement
- l'allocation temporaire d'attente (ATA) anciennement allocation d'insertion (AI)
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) qui remplace l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) depuis janvier 2007
- l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- l'allocation veuvage (AV)
- le revenu de solidarité (RSO) dans les DOM

Les données sur les nombres d'allocataires et de bénéficiaires des minima sociaux sont issues des fichiers administratifs des organismes payeurs et d'enquêtes de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) :

- la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et la Mutualité Sociale Agricole (uniquement pour la métropole) pour le RMI, l'API, l'AAH et l'AV
- les Associations pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce (Assedic) pour l'ASS, l'AER, l'AI et l'ATA
- le Fonds de Solidarité Vieillesse et les résultats d'une enquête annuelle de la DREES auprès des douze principaux organismes prestataires¹ pour l'ASV et l'ASPA
- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'ASI
- la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) pour le RSO

¹ Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), Régime Social des Indépendants (RSI), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM), Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) et Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes (CAVIMAC) pour la France métropolitaine ; CNAV pour les DOM

Revenus des ménages

Les statistiques sur les impôts et le revenu des foyers fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) sont issues de l'exploitation des déclarations anonymisées relatives à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

Les Revenus Fiscaux Localisés des Ménages (RFLM) sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'INSEE par la DGI.

L'INSEE procède au rapprochement de ces deux fichiers afin de constituer des ménages fiscaux et d'estimer le revenu fiscal à des niveaux géographiques finement localisés, tout en préservant la confidentialité des données. Cette source permet d'étudier annuellement la structure, les disparités et les distributions de revenus au niveau local ; elle permet aussi de réaliser des comparaisons spatiales entre deux zones et de connaître l'origine des revenus.

Couverture Maladie Universelle

Mise en œuvre en 2000, la Couverture Maladie Universelle (CMU) est une prestation sociale française permettant l'accès au soin, le remboursement des soins, des prestations et des médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie.

Elle comprend deux volets :

- la *CMU de base* : elle permet l'accès à l'Assurance Maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle,...).
- la *CMU complémentaire* (CMU-C) : c'est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. La CMU-C est accordée pour un an sous condition de ressources. Au 1^{er} juillet 2009, le plafond annuel de ressources pour bénéficier de la CMU-C est fixé à 8 371 euros par an (soit 698 euros par mois) pour une personne seule dans les DOM. Ce montant évolue en fonction de la situation familiale et du lieu de résidence (en France métropolitaine ou dans un département d'outre-mer).

Une documentation détaillée (études et rapports, statistiques,...) est disponible en ligne : <http://www.cmu.fr>

Etablissements sanitaires et sociaux

Le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) est un répertoire national mis au point et géré par le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. Ce fichier a pour objectif de dresser et tenir, de façon permanente, l'inventaire des équipements du domaine sanitaire et social. En tant qu'inventaire permanent des structures existantes, le répertoire FINESS constitue le seul fichier de référence permettant de réaliser des enquêtes statistiques exhaustives ou par échantillonnage.

Ce fichier est consultable sur le site du ministère : <http://finess.sante.gouv.fr/finess>

L'Enquête ES est une enquête nationale et exhaustive, conduite au sein des régions par les DRASS et centralisée au niveau national par la DREES. L'Enquête ES 2008 s'intéresse à la situation des établissements et des services d'accueil des personnes en difficulté sociale (personnes sans domicile, personnes confrontées à la prostitution, personnes victimes de violences...). Elle distingue les structures selon qu'elles s'adressent aux enfants et aux adolescents d'une part, aux adultes et aux familles d'autre part. Elle permet de dresser un bilan de l'activité de ces structures, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que des personnes accueillies.

Le champ de l'enquête ES 2008 est constitué pour partie des établissements agréés par le Ministère, à partir des listes figurant dans le répertoire national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), et pour partie des associations et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) qui, conventionnés au titre de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT), aident des personnes en difficulté à se loger temporairement.

La Statistique Annuelle des Etablissements de santé (SAE) est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé installés en France (métropole et DOM) à partir de laquelle deux types de données sont produits :

- une base dite « administrative » : on s'intéresse alors aux données déclarées par un établissement ou une entité juridique (données validées par la DRASS ou la Caisse Régionale de l'Assurance Maladie (CRAM) selon les cas), ou encore d'une liste d'établissements ou d'entités ;
- une base dite « statistique » à partir des données redressées par la DREES (pour corriger, en particulier de la non-réponse totale ou partielle) qui permet de faire des statistiques agrégées et des études.

Ces deux types de bases répondent à des besoins différents de la part des acteurs, qu'ils soient nationaux ou locaux.

Le site Internet (<http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr/>) donne accès aux données administratives de 2004 à 2007. Il permet la diffusion des données administratives, données validées par les établissements et les échelons régionaux (DRASS et CRAM), des données statistiques de référence et des études réalisées par la DREES sur les établissements de santé.

L'Enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est une enquête exhaustive, par voie postale, réalisée par la DREES et gérée au niveau régional par la DRASS, à partir des listes figurant dans le répertoire national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Elle concerne tous les établissements médico-sociaux ou de santé qui reçoivent des personnes âgées pour un accueil permanent, temporaire, de jour ou de nuit. Elle a pour objectif d'une part d'étudier la structure, l'activité et le personnel de l'ensemble des établissements pour personnes âgées, d'autre part de connaître les caractéristiques de la clientèle accueillie ou suivie. L'Enquête EHPA 2007 donne la situation des établissements au 31 décembre 2007.

Professionnels de santé

Le répertoire ADELI (pour Automatisation DEs Listes) recense tous les professionnels agréés qui sont tenus de faire enregistrer leur diplôme auprès de la DDASS de leur département. Ces répertoires sont gérés par les DDASS, coordonnés au niveau régional par les DRASS, puis centralisés à la DREES.

Chaque année, sont ainsi répertoriés les effectifs inscrits au 1^{er} janvier des professions de santé médicales (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes) et paramédicales (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures, orthoptistes, orthophonistes, opticiens, audioprothésistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale) ainsi que des psychologues.

Statistiques sur les interruptions volontaires de grossesse

Plusieurs sources peuvent actuellement être utilisées pour le suivi annuel des Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) : les bulletins d'interruptions de grossesse (BIG), dont le remplissage est prévu par la loi, la Statistique Annuelle des Etablissements de santé (SAE), les données issues de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS) pour les IVG « en ville » et les données issues du Programme Médicalisé des Systèmes d'Informations (PMSI).

Pour l'estimation globale du nombre annuel d'IVG, les comparaisons réalisées au niveau régional, départemental et, pour certains départements par établissement, montrent que les chiffres issus de la SAE sont les plus réguliers en tendance et globalement les plus fiables, sauf pour les IVG « en ville » estimées par les données de la CNAM-TS. Ils présentent toutefois l'inconvénient de ne fournir que des informations en nombre limité et agrégées par établissement.

Les bulletins d'IVG ne sont quant à eux pas exhaustifs. On estime ainsi qu'entre 1995 et 1998, 4 % des IVG du secteur public et 33 % des IVG du secteur privé n'ont pas donné lieu au remplissage d'un bulletin. Ils permettent toutefois de fournir des informations complémentaires concernant la durée de gestation, les grossesses antérieures, la situation familiale et professionnelle des femmes, leur nationalité, etc.

Les données du PMSI, elles aussi, ne sont pas directement utilisables à ce jour pour le dénombrement précis des seules IVG (elles comprennent également les interruptions de grossesse pratiquées pour motif médical sans les distinguer). En revanche, elles permettent de connaître l'âge précis de la patiente lors de l'entrée en séjour.

Jusqu'en 1998, la DREES estimait le nombre total d'IVG en comparant établissement par établissement les données issues des bulletins et celles issues de la SAE. Depuis 2001, la SAE sert d'unique référence pour la série du nombre d'IVG couvrant les années 1995 et suivantes. La structure par âge des femmes ayant eu recours à une IVG est celle du PMSI. La répartition selon le mode d'intervention à l'hôpital est issue de la SAE. Les données de la CNAM-TS sont utilisées pour estimer le nombre d'IVG « en ville » depuis 2006.

Au-delà de ces indicateurs globaux d'évolution, des analyses structurelles sur la situation personnelle et sociale des femmes sont obtenues par le biais d'enquêtes périodiques, plus riches en informations sur les caractéristiques sociodémographiques des femmes et sur les raisons de leur recours à l'IVG que les données administratives.

Statistiques des causes médicales de décès

Depuis 1968, le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm est chargé d'élaborer annuellement la statistique nationale des causes médicales de décès en collaboration avec l'INSEE. Cette statistique est établie à partir des informations recueillies à partir de deux documents : le certificat et le bulletin de décès. Le recueil des causes médicales de décès par le CépiDc est réalisé dans les DOM depuis 1985.

En 2000, le CépiDc a mis en place un nouveau système avec comme objectif de produire une base de données sur les causes médicales de décès incluant toutes les données disponibles avec différents niveaux de présentation. Outre les données individuelles du décès (sexe, âge, lieu de décès...), la base de données comprend dorénavant les données suivantes :

- le code CIM10 de la cause initiale de décès ;
- le code CIM10 de chaque cause mentionnée sur le certificat ;
- le texte de chaque cause mentionnée sur le certificat.

Créé en 1997, le serveur Internet du CépiDc (<http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr/>) permet à tout utilisateur d'obtenir des données très détaillées sur l'ensemble des causes de décès observées en France : effectifs et taux de décès par sexe, classe d'âge, lieu de décès (région, département, grandes villes) pour la période de 1979 à 2007.

La diffusion de données de mortalité est de deux types :

- la diffusion de données agrégées (environ 500 demandes par an) sur des pathologies spécifiques, lieux de décès,... pouvant nécessiter la diffusion de fichiers dans le cas de demandes conséquentes. L'accord de la CNIL est toujours exigé lorsque la précision demandée rompt la confidentialité. Cette diffusion comprend également la diffusion de routine aux organismes publics de santé (DRASS, DDASS, ORS,...) ainsi qu'aux Directions régionales et départementales de l'INSEE.
- la diffusion de données dans le cadre de suivi de cohortes. Pour faciliter la recherche des données individuelles, le CépiDc a participé à la mise en place du Registre National sur l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP). Ce registre donne accès au statut vital d'un individu. Dans le cadre de ces cohortes, le CépiDc fournit au demandeur, après autorisation de la CNIL, les causes de décès.

Enquête Emploi

Réalisée par l'INSEE, depuis 1950, l'enquête Emploi est la seule source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens des définitions préconisées par le BIT (Bureau International du Travail) et appliquées par tous les pays européens. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis à vis du travail.

Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle en France métropolitaine et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages (environ 45 000 ménages ordinaires) est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre. Dans les DOM, l'enquête Emploi annuelle est réalisée tout au long du 2^{ème} trimestre de l'année et son échantillon contient 20 000 ménages.

Rectorat de La Réunion

Les publications du service statistique de la Division des Elèves et de la Scolarité du Rectorat rassemblent :

- des *notes d'informations*, qui font le point sur un des aspects du système éducatif et donne, sous forme synthétique, l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études ;
- des *tableaux statistiques* qui donnent les résultats des enquêtes menées au niveau académique dans l'Education nationale ;
- des *Repères statistiques* qui fournissent des informations statistiques détaillées sur une année scolaire donnée.

Elles sont disponibles sur le site Internet du Rectorat : <http://www.ac-reunion.fr/academie-reunion.html>

Ministère de l'Éducation Nationale

Réalisées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), les publications du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Elles sont disponibles sur le site Internet du ministère : <http://www.education.gouv.fr>

Publié annuellement, le rapport « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche » (RERS) détaille une information statistique sur tous les domaines de l'Éducation nationale avec des textes clairs et synthétiques, des définitions, des références documentaires et un index.

Notes méthodologiques

Recueil des indicateurs

Le recueil des indicateurs a été réalisé entre août 2009 et février 2010 dans le cadre de l'actualisation du tableau de bord sur la Précarité publié en avril 2008. La liste des indicateurs présentée dans la précédente version du tableau de bord a été enrichie et les calculs des taux ont été révisés à partir des données du recensement de population de 2006.

Afin de respecter le secret statistique, les effectifs strictement inférieurs à 5 ne sont pas précisés dans ce document, excepté pour les professionnels de santé.

Les tableaux, graphiques et cartes présentés dans ce document seront mis à disposition sous format informatique sur le site de l'ORS (<http://www.ors-reunion.org>) et sur la plate-forme du CODESS (<http://www.codess-reunion.org/>).

Les indicateurs du tableau de bord seront mis à jour régulièrement.

Taux de croissance annuel moyen

Le calcul du taux de croissance annuel moyen a permis de suivre l'évolution moyenne annuelle des indicateurs dans le temps.

Le Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) permet de calculer une variation moyenne entre deux valeurs données sur une durée de n périodes :

$$TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right) \times 100$$

L'intérêt du TCAM est de fournir une indication sur le taux de croissance moyen sur une période donnée. La comparaison de deux TCAM permet, par suite, de comparer les fluctuations du phénomène observé relativement à ces deux périodes.

Pour deux années consécutives, le TCAM équivaut à un taux de variation (TV) classique :

$$TV = \left(\frac{\text{valeur finale} - \text{valeur initiale}}{\text{valeur initiale}} \right) \times 100$$

Cartographie

Toutes les cartes présentées dans ce document ont été réalisées à l'aide du logiciel de cartographie Cartes & Données, Edition Personnelle, version 5.6, développé par la société Artique, exceptée la carte des établissements en Education Prioritaire provenant du Rectorat de La Réunion.